Logo CFDT

[CFDT.FR] TELECOMMUNICATIONS : Signature accord de branche relatif à l'intéressement

La négociation obligatoire sur l'intéressement s'est tenue dans la branche des télécommunications. Elle a débuté en début d'année.

Toutes les organisations syndicales, dont la CFDT, ont signé l'accord sur l'intéressement. Ce texte prévoit des dispositifs très simples d'utilisation et d'application pour les entreprises, plusieurs options et formules sont proposées.

Cet accord de branche pourra faciliter la négociation et la mise en place d'accord d'intéressement dans les entreprises.

Les entreprises disposant déjà d'accord d'entreprise seront faiblement, voire pas du tout impactées par l'accord de branche signé.

L'accord signé est en téléchargement

pouce en l'air
Documents
accord de branche relatif à l'intéressement